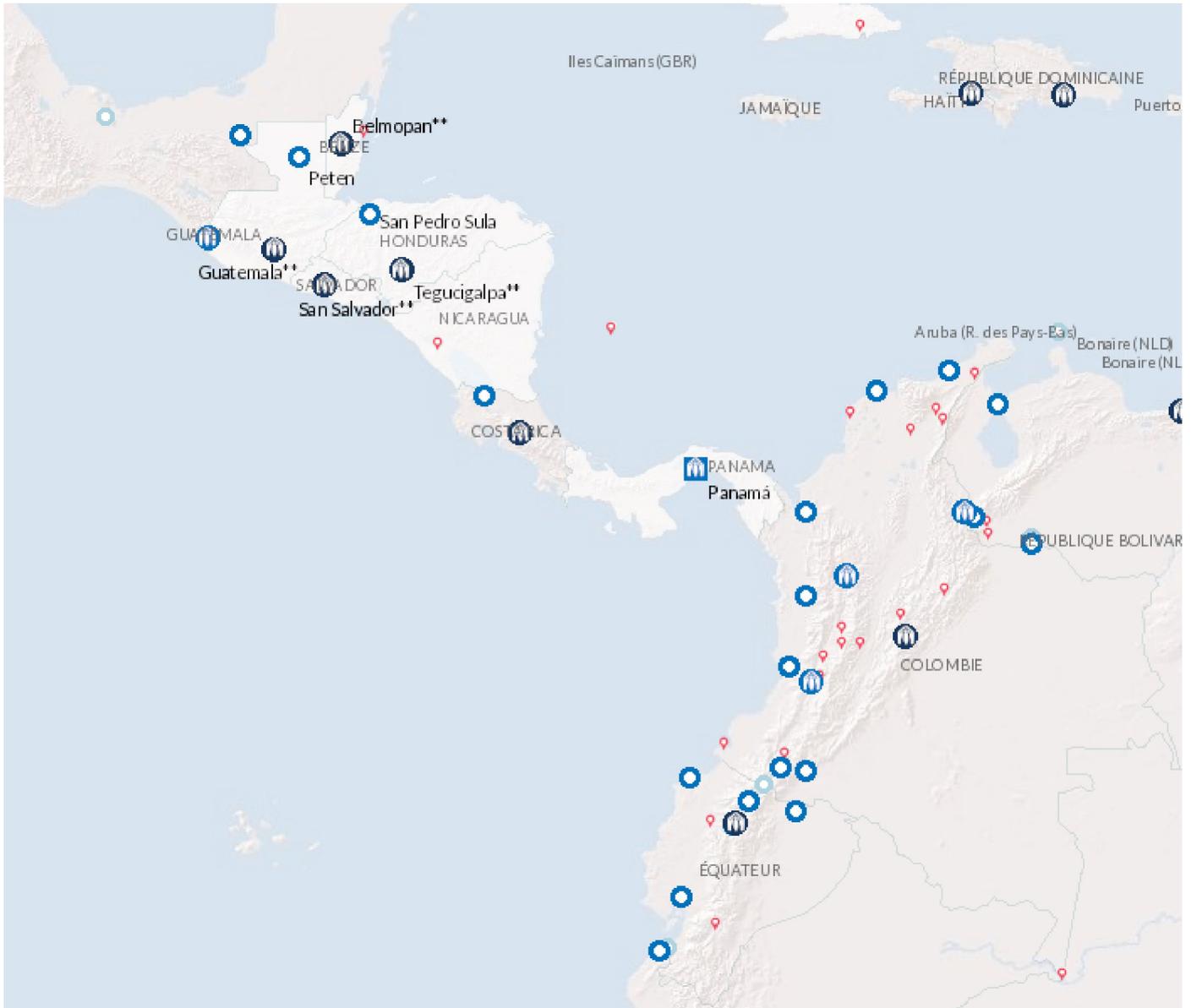


Opération: Panama – Bureau régional

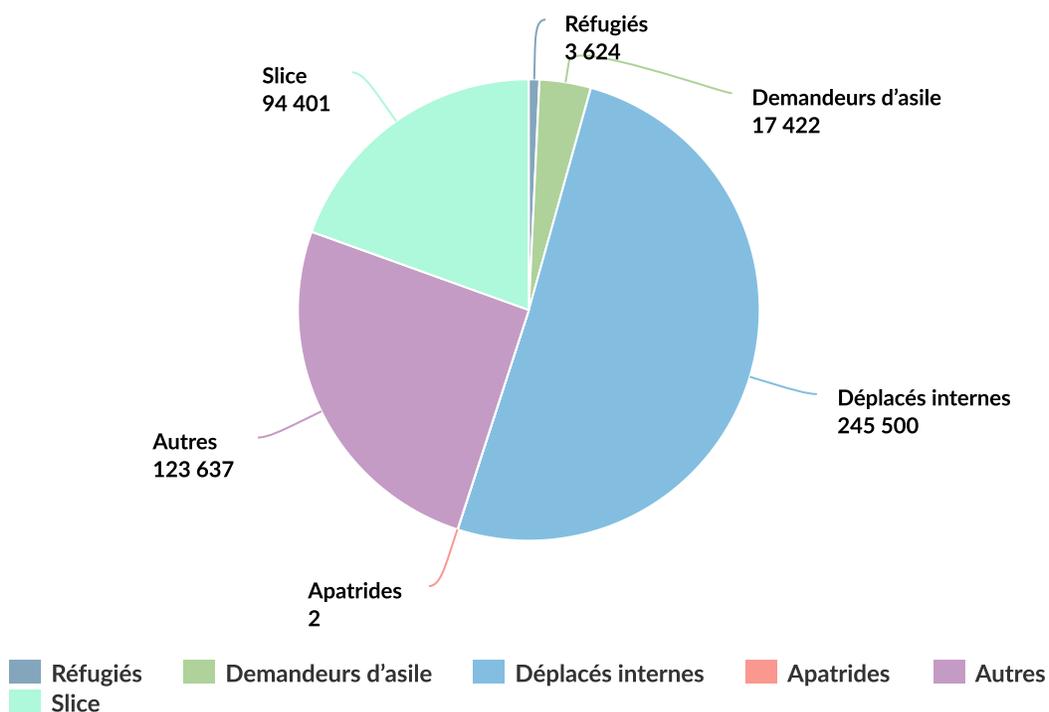


(<http://reporting.unhcr.org/admin/structure/block/manage/block/29/configure>)

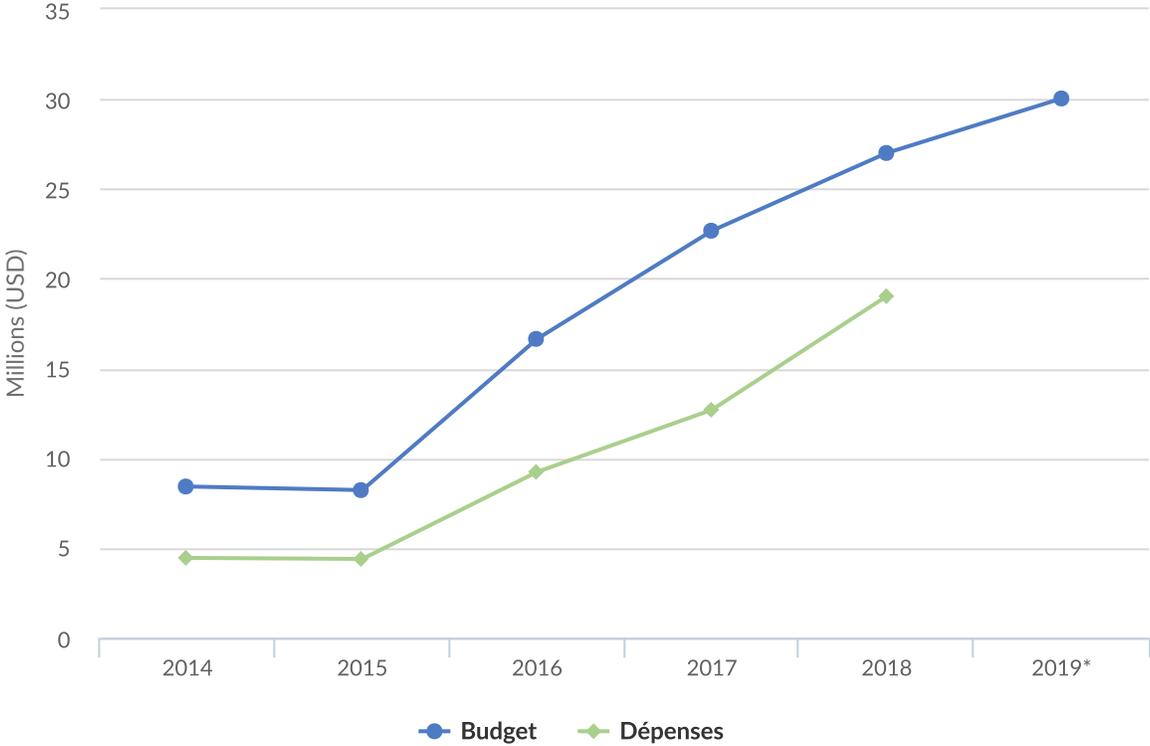
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 29% EN 2018

2018	484,586
2017	375,326
2016	235,707



Budgets et Dépenses - Panama - Bureau régional



Contexte opérationnel

Dans le Nord de l'Amérique centrale, les organisations criminelles et les cartels de la drogue, les gangs urbains et la corruption endémique, associés à l'insuffisance des services, ainsi qu'à la pauvreté et à l'exclusion, ont produit une tendance à la hausse des déplacements forcés. Les déplacements internes ont augmenté, car beaucoup de familles ont cherché une protection à l'intérieur de leur propre pays.

De surcroît, des tensions politiques et sociales ont déclenché plusieurs épisodes de violence au Nicaragua en avril 2018, provoquant des afflux importants, principalement au Costa Rica, mais également dans le Nord de l'Amérique centrale et au Panama. Le plan de réponse régional du HCR pour la situation nicaraguayenne a été centré sur le renforcement des capacités au Costa Rica, en El Salvador et au Honduras.

En outre, la crise en cours au Venezuela a incité des Vénézuéliens à rechercher la sécurité dans la région et au-delà. Les principaux régimes d'asile de la région, c'est-à-dire ceux du Belize, du Costa Rica et du Panama, ont eu des difficultés à faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en provenance du Nord de l'Amérique centrale, du Nicaragua et du Venezuela. Au premier semestre 2018, 10 700 nouvelles demandes d'asile ont été reçues dans ces trois pays, un nombre six fois supérieur aux 1 800 demandes déposées au premier semestre 2015. Depuis le mois d'avril 2018, plus de 20 000 demandes d'asile ont été soumises par des Nicaraguayens rien qu'au Panama et au Costa Rica et 10 000 personnes supplémentaires attendent de déposer une demande officielle d'asile au Costa Rica.

Face à l'augmentation des déplacements forcés dans la région, le HCR a étendu sa présence et sa capacité opérationnelle pour renforcer les alternatives de protection et promouvoir des solutions pour les personnes touchées ; a recommandé des mécanismes pour prévenir les situations de déplacement forcé et y remédier ; et, en coopération avec d'autres agences des Nations Unies, a aidé les États à s'attaquer aux causes profondes des déplacements et à promouvoir un environnement sûr, exempt de persécutions.

Tendances démographiques

En 2018, 11 200 nouvelles demandes d'asile ont été déposées dans les pays d'Amérique centrale (à l'exclusion du Costa Rica), un chiffre en hausse de 80% par rapport à 2017. Cette augmentation s'expliquait en grande partie par l'arrivée de demandeurs d'asile nicaraguayens (plus de 3 200) et vénézuéliens (4 500) au Panama, associée à un flux incessant de demandeurs d'asile originaires du Nord de l'Amérique centrale au Belize, au Guatemala et au Panama (plus de 900 personnes). Le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile en attente d'une réponse dans la région a atteint 20 500 à la fin de l'année 2018.

Les mouvements mixtes en provenance des pays du Nord de l'Amérique centrale ont augmenté en 2018 ; selon les estimations du HCR, le nombre de personnes qui se déplaçaient et de personnes expulsées ayant peut-être besoin de protection, originaires du Nord de l'Amérique centrale, a atteint 91 000 en 2018.

En outre, le nombre de Vénézuéliens présents au Panama est estimé à 94 000 en 2018 ; au moins 60% d'entre eux sont jugés vulnérables et ont des besoins de protection, selon les chiffres prévisionnels du plan de réponse régional.

Principales réalisations

En 2018, des progrès ont été observés dans la création ou le renforcement des lois, des politiques publiques, des directives opérationnelles, des règlements et protocoles sur le processus d'asile ainsi que pour la protection et l'assistance aux populations déplacées de force ; dans la mise en place de lieux sécurisés, comme des centres d'accueil et des centres communautaires, pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, les déplacés internes, les

personnes en déplacement et les personnes expulsées ayant des besoins de protection ; dans l'instauration de mesures pour améliorer l'accès à l'enseignement et la sécurité dans les écoles ; au niveau d'une meilleure identification des besoins des communautés d'accueil ; de l'analyse de la situation socioéconomique des réfugiés et des demandeurs d'asile ; ainsi que de la promotion de l'accès aux permis de travail et à l'emploi, au microcrédit et aux capitaux de démarrage.

Face au phénomène des « caravanes », le HCR a renforcé la surveillance aux frontières dans les trois pays du Nord de l'Amérique centrale et pris la tête de la mission d'évaluation des Nations Unies. Au Honduras, l'organisation a assuré une surveillance renforcée aux frontières et une gestion au cas par cas des dossiers en augmentant ses effectifs dans les centres d'accueil pour personnes expulsées. Au Guatemala, plus de 16 000 personnes en transit ont reçu des informations sur le droit d'asile et les régimes d'asile du Guatemala et du Mexique entre octobre et décembre 2018. En El Salvador comme au Honduras, les interventions communautaires ont été renforcées et au total, 51 communautés jugées prioritaires ont bénéficié d'interventions de protection ciblées en 2018.

Le dispositif de transfert aux fins de protection (PTA), mis en œuvre à titre expérimental en El Salvador, a été étendu au Guatemala et au Honduras. Le PTA est un mécanisme de coopération régionale visant à offrir à un nombre limité de personnes ayant un profil particulier une alternative sûre et légale pour accéder au système de protection internationale. Le Costa Rica est demeuré le principal pays de transit, alors que l'Australie, le Brésil, le Canada et l'Uruguay se sont inscrits comme pays de destination en 2018, en plus des États-Unis. Depuis le lancement du programme, le HCR a préparé et soumis les demandes d'un peu plus de 1 000 personnes au PTA. Sur l'ensemble des personnes ayant fait l'objet d'une demande, près de 250 ont transférées dans un pays de transit et 319 ont été réinstallées.

Le Panama a progressé dans la mise en œuvre des engagements souscrits au titre du MIRPS (version espagnole du CRRF dans les pays d'Amérique centrale), notamment grâce à l'approbation d'un nouveau Décret exécutif sur la reconnaissance du statut de réfugié et à l'augmentation de la fréquence des réunions de la commission pour les réfugiés au cours de l'année. Le Belize a lancé l'Initiative d'assurance qualité (QAI) pour renforcer son régime d'asile, conformément à ses engagements pris dans le cadre du MIRPS. À Cuba, le HCR a continué à offrir le seul espace de protection internationale dans le pays, assurant la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat et la réinstallation dans des pays tiers. Un décret supprimant une importante condition d'accès à la nationalité a également été appliqué. Ceci a constitué une étape significative au niveau de la prévention de l'apatridie, confirmant que l'État s'orientait vers une possible adhésion aux traités internationaux sur l'apatridie.

Besoins non satisfaits

Si des fonds supplémentaires étaient mis à disposition, les activités suivantes pourraient être ajoutées aux priorités opérationnelles :

- Augmentation de l'aide psychosociale et des techniques de résolution des conflits ciblées sur les communautés touchées par la violence.
- Nombre accru de communautés bénéficiant d'interventions communautaires, notamment en vue de l'amélioration des infrastructures communautaires ou éducatives, pour atténuer les risques de déplacement ou de recrutement forcé.
- Renforcement des activités de protection de l'enfance et de la prévention des violences sexuelles et de genre, en particulier dans les zones frontalières, en coopération avec les centres d'hébergement pour migrants de la région ; et création de lieux sécurisés.

